



W  
T  
S  
O  
P  
L  
O  
C

# 3 REGLES POUR PRESERVER VOTRE EMPLOI A COLIPOSTE

## 1. SOYEZ EN PLEINE FORME, AUTREMENT...

Si, après avoir laissé votre santé à Coliposte, VOUS êtes reconnu(e) inapte médicalement à votre poste de travail, vous serez très rapidement sous la menace d'une procédure de licenciement.

Bien entendu Coliposte ne tiendra aucunement compte de l'accord Handicap et Inaptitude qui prône le maintien dans l'emploi, et la recherche d'un poste adapté !

Et si vous avez la chance d'avoir été un agent sérieux et compétent, vous aurez l'immense privilège d'obtenir un délai de 15 jours pour trouver une formation (*hors La Poste*) pour VOUS reconverter professionnellement en VOUS débrouillant seul !

**La CFTC demande l'application réelle de cet accord ; et trouve inacceptable l'exclusion et la pression que subissent ces agents déjà frappés par l'inaptitude !**

## 2. EVITEZ D'ETRE EN ARRET MALADIE, SINON...

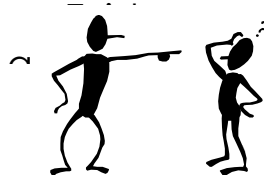
S'il VOUS arrivait malencontreusement d'avoir été en arrêt maladie, et qu'à votre retour, Coliposte vous recommande fortement de suivre une formation FONGECIF, ou de postuler ailleurs qu'à La Poste, sous couvert du Pôle Emploi, (alors que vous n'avez rien demandé !) c'est une façon de vous faire comprendre que vos compétences pourraient être valorisées ailleurs.

Voilà 2 méthodes qui VOUS incitent indéniablement à quitter l'entreprise par la petite porte !

**La CFTC dénonce ces méthodes plus que douteuses !**

## 3. RESPECTEZ IMPERATIVEMENT ET SCRUPULEUSEMENT LES PROCEDURES DE LIVRAISON !

Si toutefois, il vous arrivait de penser vouloir rendre service au client, VOUS serez sous la menace d'une procédure de licenciement.



Coliposte n'appliquerait pas spécialement la  
sanctions disciplinaires (avertissement, blâme

***Ne tombez pas dans la facilité et les mauvaises habitudes ! Respectez les consignes !***

***En cette période de crise et de restructuration, Coliposte utilise tous les prétextes, pour supprimer des positions de travail, en poussant les agents à quitter l'entreprise, sans respecter la réglementation et encore moins les agents !!***

**Si vous êtes concerné(e)  
Votre réflexe syndical ➡ la CFTC  
Appelez immédiatement votre syndicat**

**“ STOP! ”**  
Priorité à l'être humain...



**BULLETIN D'ADHESION**

**A renvoyer à : Fédération CFTC des Postes et Télécommunications – 12 villa d'Este- Tour Atlas- 75013 PARIS**

Je soussigné(e) : M. Mme, Mlle NOM Prénom : \_\_\_\_\_  
N° Rue ou Lieu-dit : \_\_\_\_\_  
Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Date de naissance : ...../...../..... Département : .....  
Téléphone domicile : ...../...../..... Portable : ...../...../..... Travail : ...../...../.....

Nom de l'entreprise et adresse de l'établissement : \_\_\_\_\_  
Employé à : ..... % Salaire net mensuel : \_\_\_\_\_

Prélèvement automatique des cotisations : Non      Oui      (Joindre un RIP ou un RIB)

Déclare adhérer à la Fédération CFTC des Postes et Télécommunications – **Secteur des Postes**

**66 % du montant annuel de votre cotisation est déductible des impôts**

Conformément à l'art. 27 de la loi n°78-17 du 02/01/1978 vous disposez d'un droit d'accès et de rectifications des informations vous concernant.